

## Récapitulatif des subventions accordées par le Comité aux joueurs et aux clubs

### Subventions versées aux Joueurs

Les subventions accordées aux joueurs le sont sur l'ensemble des épreuves Finales de Championnat de France et de Championnat du Monde pour lesquelles il faut se qualifier (pas de subvention sur une épreuve Open)

| Mise à jour | Epreuve   | Montant accordé par joueur                           |
|-------------|---|--|
| 17/06/2010  | Finale du Championnat de France Individuel  | Montant de l'inscription                             |
| 17/06/2010  | Finale du Championnat de France Vermeil - Diamant   | Montant de l'inscription                             |
| 17/06/2010  | Finale du Championnat de France Promotion   | Montant de l'inscription                             |
| 22/05/2011  | Finale du Championnat du Monde  |  |
|             | ⇒ Situé en France   | 100.00 €   |
|             | ⇒ Situé dans un pays limitrophe   | 130.00 €   |
|             | ⇒ Situé dans un autre pays  | 200.00 €   |
| 22/05/2011  | Finale du Championnat de France Jeunes et Scolaires (l'inscription correspond à l'hébergement et repas du vendredi soir au lundi matin)                 |  |
|             | ⇒ joueurs<br>⇒ accompagnateur du Comité ou désigné par le Comité  | Montant de l'inscription<br>Montant de l'inscription |
| 18/04/2019  | Finale du Championnat de France Jeunes et Scolaires Indemnisation de l'accompagnateur du comité, ou désigné par le comité, pour des frais de transport: |  |
|             | ⇒ de 0 à 500 kms A-R<br>⇒ au-delà de 500 kms A-R  | 40.00 €<br>80.00 €                                   |

### Subventions versées aux Clubs

| Mise à jour | Epreuve  | Montant accordé      |
|-------------|--|----------------------|
| 22/05/2011  | Finale Championnat de France Interclubs  |                      |
|             | ⇒ Equipe de 5 joueurs (50 euros par joueur)<br>⇒ Equipe de 7 joueurs (50 euros par joueur)   | 250.00 €<br>350.00 € |
| 20/10/2016  | Subvention aux clubs pour du matériel informatique: ①  |                      |
|             | ⇒ pour achat d'ordinateur sur présentation de facture au nom du club, montant plafonné<br>⇒ pour achat d'une imprimante sur présentation de facture au nom du club, montant plafonné | 150.00 €<br>50.00 €  |
|             | ① : Une subvention au maximum tous les 5 ans par club.<br>Trois subventions maximum par an seront allouées par le comité (seules les trois premières demandes seront honorées).      |                      |
| 11/10/2009  | Dotation Championnat départemental: voir cahier des charges des Championnats   |                      |

Toutes les subventions listées ci-dessus sont renouvelables d'année en année sauf rediscussion.

Il peut s'en ajouter d'autres plus ponctuelles, sur demande auprès du Bureau.

**Décision du C.A. du 1er juin 2013:** Les subventions accordées individuellement aux joueurs (pour tous Championnats de France) seront désormais conditionnées à la présence du joueur au Championnat Régional du Comité de la saison. Décision applicable à partir de la saison 2013-2014.